

Royaume du Maroc



RAPPORT D'ACTIVITE

DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ENGAGEMENTS DE
DÉPENSES DE L'ÉTAT

2001

*

*Analyse des actes d'engagement
Contrôlés par le CGED*



GLOSSAIRE

<i>ADN</i>	:	<i>Administration de la Défense Nationale</i>
<i>Alloc.</i>	:	<i>Allocation</i>
<i>Auto.</i>	:	<i>Autorisation</i>
<i>AOO</i>	:	<i>Appel d'offres ouvert</i>
<i>AOR</i>	:	<i>Appel d'offres restreint</i>
<i>CCED</i>	:	<i>Contrôle Central des Engagements de Dépenses</i>
<i>CED</i>	:	<i>Contrôle des Engagements de Dépenses</i>
<i>CGED</i>	:	<i>Contrôle Général des Engagements de Dépenses</i>
<i>CPED</i>	:	<i>Contrôle Préfectoral ou Provincial des Engagements de Dépenses</i>
<i>Conv.</i>	:	<i>Convention</i>
<i>CST</i>	:	<i>Compte Spécial du Trésor</i>
<i>DD</i>	:	<i>Dépenses diverses</i>
<i>Dép.</i>	:	<i>Dépense</i>
<i>MDH</i>	:	<i>Million de dirhams</i>
<i>Ord.Préa.</i>	:	<i>Ordonnancement préalable</i>
<i>Eng.</i>	:	<i>Engagement</i>
<i>GIPE</i>	:	<i>Gestion intégrée du personnel de l'Etat</i>
<i>Indem.</i>	:	<i>Indemnité</i>
<i>LPEE</i>	:	<i>Laboratoire Public des Essais et des Etudes</i>
<i>Mvt</i>	:	<i>Mouvement</i>
<i>Nb</i>	:	<i>Nombre</i>
<i>PH</i>	:	<i>Personne habilitée</i>
<i>PMN</i>	:	<i>Prestation de même nature</i>
<i>PNLES</i>	:	<i>Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse</i>
<i>Rémun.</i>	:	<i>Rémunération</i>
<i>SEGMA</i>	:	<i>Service de l'Etat Géré de Manière Autonome</i>
<i>SGIPE</i>	:	<i>Système de gestion intégrée du personnel de l'Etat</i>

S O M M A I R E

INTRODUCTION	4
---------------------------	----------

I. Analyse quantitative des actes contrôlés par le CGED

au cours de l'année budgétaire 2001.....	5
---	----------

1. Les actes d'engagement contrôlés par l'ensemble des structures du CGED	5
2. Analyse des actes contrôlés au niveau des contrôles centraux des engagements de dépenses (CCED)	8
3. Analyse des actes contrôlés au niveau des Contrôles Préfectoraux et Provinciaux des Engagements de Dépenses (CPED).....	10

II. Caractéristiques des principaux actes contrôlés

par le CGED au cours de l'exercice 2001.....	11
---	-----------

1. Actes d'engagement relatifs aux dépenses du matériel (marchés & bons de commande).....	12
1.1 Les marchés soumis au visa du CGED en 2001.....	12
1.2. Les bons de commande soumis au visa du CGED en 2001.....	33
2. Actes d'engagement relatifs aux dépenses du personnel.....	41
2.1 Les postes budgétaires du personnel de l'Etat.....	41
2.2 Les actes d'engagement de dépenses du personnel.....	42

III. Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (PNLES).....	48
1. Présentation du PNLES	48
2. Rôle du CGED dans la mise en application du PNLES	50
3. Caractéristiques des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES.....	51
3.1 Situation des engagements de dépenses visés dans le cadre du PNLES au 31/12/2001.....	52
3.2 Durée de séjour des marchés contractés dans le cadre du PNLES.....	56
3.3 Répartition des marchés engagés dans le cadre du PNLES par fournisseurs.....	57
CONCLUSION	58

INTRODUCTION :

Le CGED est au centre d'un réseau de partenaires non seulement au sein du Ministère chargé des Finances, mais également au niveau des autres départements.

Il joue ainsi un rôle central dans l'exécution des dépenses publiques et d'une manière générale dans la réalisation des politiques économiques et financières.

Le CGED est en effet chargé d'assurer le contrôle de la régularité budgétaire des dépenses de l'Etat, d'apporter l'assistance aux services ordonnateurs et d'informer le ministre des finances sur les conditions d'exécution de la loi de finances.

Il constitue de ce fait un organe central pour la mise en œuvre de la loi de finances et veille notamment à la moralisation de la gestion publique, à la rationalisation des dépenses publiques et à l'amélioration des relations avec les partenaires.

L'analyse des actes d'engagement contrôlés par le CGED au cours de l'exercice 2001 s'articule autour des trois axes suivants :

- L'analyse quantitative des actes contrôlés par le CGED ;
 - La mise en évidence des caractéristiques des principaux actes d'engagement soumis au visa du CGED en l'occurrence les marchés, les bons de commande et les actes relatifs au personnel de l'Etat ;
 - La présentation des conditions d'exécution au niveau du CGED du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse au titre de l'exercice 2001.
-

I

***Analyse quantitative des actes contrôlés par
le CGED au cours de l'année budgétaire 2001***

L'activité du CGED concerne le contrôle des divers types d'actes d'engagement dont notamment : les marchés, les bons de commande, les indemnités, les allocations, les délégations de crédits, les frais divers, les reliquats d'engagement, les demandes d'autorisation de paiement, les contrats et conventions et les actes relatifs aux engagements de dépenses du personnel de l'Etat.

La charge de travail nécessaire pour le contrôle d'un dossier d'engagement dans des conditions de célérité et d'efficacité dépend du type d'acte (personnel ou matériel), de la complexité du cas soumis au visa et du degré et de la qualité de la communication entre les ordonnateurs et les contrôleurs.

1

***Les actes d'engagement contrôlés par l'ensemble
des structures du CGED***

Au niveau global, les actes d'engagement contrôlés par les services opérationnels du CGED au cours de cet exercice sont au nombre de 233.442 actes se répartissant comme suit :

- Budget Général : 73%
 - Budgets Annexes : 2% ;
 - Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T) : 14% ;
 - Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) : 11%.
-

Le tableau suivant présente la répartition de ces actes d'engagement entre les ordonnateurs et les sous-ordonnateurs:

**Répartition entre les ordonnateurs et les sous-ordonnateurs
des actes d'engagement contrôlés par le CGED au cours
de l'année budgétaire 2001**

(en %)

Entité	Budget général	Budgets annexes	CST	SEGMA	Total en %	Total Actes
Ordonnateurs	77%	3%	13%	7%	100%	82 303
Sous-ordonnateurs	71%	1%	15%	13%	100%	151 139
Total	73%	2%	14%	11%	100%	233 442

Il est à signaler que ce nombre ne tient pas compte de deux ensembles d'actes, à savoir :

- Les actes relatifs à la rémunération du personnel civil et militaire de l'Etat dans la mesure où les dépenses qui s'y rattachent figurent parmi les dépenses payées sans ordonnancement préalable ;
- Les actes d'engagements relatifs au personnel de l'Etat traités au niveau du SGIPE.

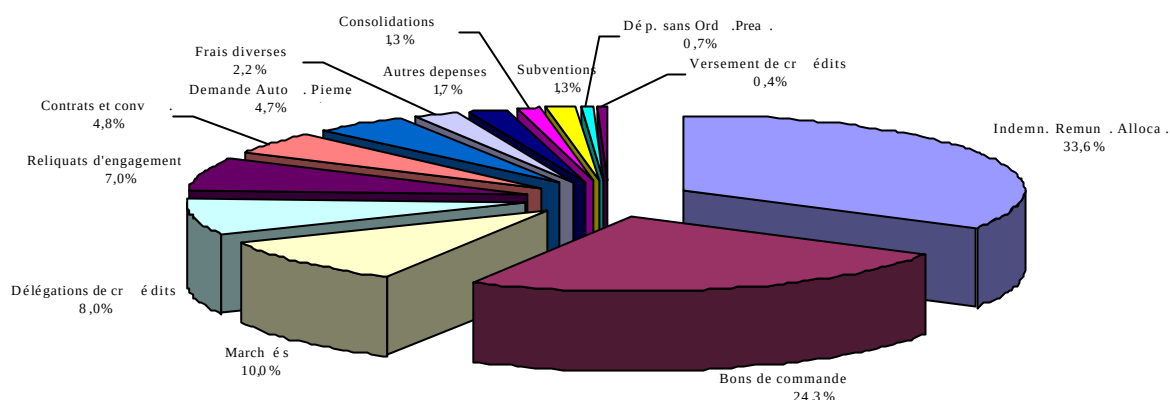
Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des actes d'engagement par type de dépense¹ :

**Répartition des actes d'engagement traités par les services du CGED par type de dépense
au cours de l'année budgétaire 2001 (en nombre)**

	Indemn. Rémun. Alloca.	Bons de commande	Marchés	Délégations de crédits	Reliquats d'eng.	Contrats et conv.	Demande Auto. Paiement.	Frais divers	Consolid. ations	Subvent- ions	Dép. sans Ord.Prea.	Versement de crédits	Autres dépenses	Total
Total actes	78 333	56 636	23 438	18 787	16 379	11 118	10 871	5 156	3 123	3 012	1 589	973	4 027	233 442
En %	33,6	24,3%	10,0	8,0	7,0	4,8	4,7	2,2	1,3	1,3	0,7	0,4	1,7	100

¹ Le nombre d'actes par type de dépense tient compte de tous les engagements engendrés par l'acte soumis au visa du CED.

Répartition des actes d'engagement traités par les services du CGED par type de dépense au cours de l'année budgétaire 2001 (en nombre)



Le tableau et le graphique ci-dessus appellent les commentaires suivants :

- Près de 58% des actes d'engagement contrôlés par le CGED au titre de cette année budgétaire est constitué par les bons de commande et les indemnités, rémunérations et allocations, contre 55% au cours de l'exercice 1999/2000 ;
- Les délégations de crédits représentent 8% du total des actes, contre 15% au cours de l'exercice 1999/2000 ;
- Si les actes d'engagement relatifs aux marchés ne dépassent pas en nombre 10% de l'ensemble des actes contrôlés par le CGED, leur contrôle représente la charge de travail la plus importante en termes de temps et de moyens.

**Analyse des actes contrôlés au niveau des Contrôles Centraux
des Engagements de Dépenses (CCED)**

Le nombre des actes d'engagement soumis au visa des CCED s'élève à 82.303 actes, dont 77% relève du budget général, 3% des budgets annexes, 13% des CST et 7% des SEGMA.

Les ordonnateurs ont présenté 86% de l'ensemble de ces actes. Le reste relève des sous-ordonnateurs de l'administration centrale. Les délégations de crédits aux sous-ordonnateurs ont représenté 26% des propositions d'actes d'engagement, les actes relatifs aux rémunérations, aux indemnités et aux allocations 22%, les bons de commande 13% et les marchés 6%.

Le tableau ci-après présente la répartition des actes d'engagement au niveau des ordonnateurs par type de dépense :

**Répartition des actes d'engagement des ordonnateurs traités
par les CCED au cours de l'année budgétaire 2001**

Type de dépense	Total	En %
Délégations de crédits	18 787	26,5%
Indemnités, rémunérations et allocations	15 772	22,2%
Bons de commande	8 991	12,7%
Frais divers	4 363	6,2%
Marchés	4 247	6,0%
Reliquats d'engagement	4 056	5,7%
Contrats et conventions	3 434	4,8%
Subventions	2 991	4,2%
Demande Auto. Paiement.	2 317	3,3%
Dépenses sans ordonnancement préalable	1 589	2,3%
Versements de crédits	919	1,3%
Consolidations	243	0,3%
Autres dépenses	3 179	4,5%
Total	70 888	100%

Au niveau des sous-ordonnateurs centraux, les actes relatifs aux rémunérations, aux indemnités et aux allocations représentent 36% de l'ensemble des propositions d'engagement, les contrats et conventions 19%, les bons de commande et les marchés 15% chacun.

Le tableau ci-après présente la répartition des actes d'engagement au niveau des sous-ordonnateurs centraux par type de dépense :

**Répartition des actes d'engagement des sous-ordonnateurs
traités par les CCED au cours de l'année budgétaire 2001**

Type de dépense	Total	En %
Indemnités, rémunérations et allocations	4 083	35,8%
Contrats et conventions	2 205	19,3%
Bons de commande	1 774	15,5%
Marchés	1 763	15,4%
Demande d'autorisation de paiement.	421	3,7%
Reliquats d'engagement	370	3,2%
Frais divers	256	2,2%
Consolidations	211	1,9%
Subventions	13	0,2%
Versements de crédits	7	0,1%
Autres dépenses	312	2,7%
Total	11 415	100,0%

Malgré l'importance des actes d'engagement de dépenses du matériel et dépenses diverses, le contrôle de ceux relatifs au personnel traités au niveau du SGIPE reste toujours l'activité principale des C.C.E.D. Quant au contrôle des actes relatifs aux marchés (7%), il reste centralisé au niveau du CGED.

Au cours de l'exercice 2001, le personnel de l'Etat dont les actes d'engagement sont contrôlés par l'ensemble des C.C.E.D a atteint 824.711, dont plus de 62% géré seulement par deux C.C.E.D placés respectivement auprès du Ministère de l'Education Nationale et de l'Administration de la Défense Nationale.

Par ailleurs, la répartition des actes d'engagement par service de contrôle montre que sept CCED ont traité à eux seuls plus de 60% du total des actes :

- CCED auprès du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme : 12% ;
- CCED auprès du Ministère de l'Equipeement : 10% ;
- CCED auprès de l'Agriculture : 9% ;
- CCED auprès de l'Administration de la Défense Nationale : 9% ;
- CCED auprès du Ministère de l'Intérieur : 9% ;
- CCED auprès du Ministère de la Santé : 6% ;
- CCED chargés du contrôle des SEGMA centraux : 7%.

3

***Analyse des actes contrôlés au niveau des Contrôles Préfectoraux
et Provinciaux des Engagements de Dépenses (CPED)***

Les attributions des Contrôles Préfectoraux et Provinciaux s'étendent à tous les crédits délégués aux sous-ordonnateurs y compris ceux afférents aux SEGMA.

Ces entités exercent leur contrôle sur les marchés et les autres types de dépenses de matériel ainsi que sur certaines dépenses du personnel notamment occasionnel et journalier.

Le nombre des actes soumis au visa des 46 CPED a atteint 151.139 actes, dont 71% relève du budget général, 1% des budgets annexes, 15% des CST et 13% des SEGMA .

Les actes relatifs aux rémunérations, aux indemnités et aux allocations arrivent en première position en terme de nombre avec 39% de l'ensemble des actes traités, suivis par ceux relatifs aux bons de commande (30%). Les actes relatifs aux marchés ne représentent que 11% du nombre total d'actes.

Le tableau suivant présente la répartition des actes d'engagement par type de dépense :

**Répartition des actes d'engagement traités par les CPED
au cours de l'année budgétaire 2001 (en nombre et en %)**

Types d'actes	Total	En %
Indemnités, rémunérations et allocations	58 478	38,8%
Bons de commande	45 871	30,4%
Marchés	17 428	11,5%
Reliquats d'engagement	11 953	7,9%
Demande Auto. Paiement.	8 133	5,4%
Contrats et conventions	5 479	3,6%
Consolidations	2 669	1,8%
Frais divers	537	0,4%
Versement de crédits	47	0,0%
Subventions	8	0,0%
Autres dépenses	536	0,4%
Total	151 139	100%

Par ailleurs, la répartition de ces actes par C.P.E.D montre que 35% de l'ensemble de ces actes ont été traités par sept C.P.E.D. Il s'agit du CPED de Marrakech (9%), du CPED de Meknès (6%), et des CPED de Rabat, Fès, Oujda et Agadir (5% chacun).

II

***Caractéristiques des principaux actes contrôlés par
le CGED au cours de l'exercice 2001***

A ce niveau, l'analyse portera sur les caractéristiques des principaux actes d'engagement soumis au visa du CGED, notamment les marchés, les bons de commande et les actes du personnel de l'Etat.

***Actes d'engagement relatifs aux dépenses du matériel
(marchés & bons de commande)***

1.1

Les marchés soumis au visa du CGED en 2001

Au cours de cette année budgétaire, le nombre des marchés soumis au visa du CGED a atteint 17.546 marchés (tous budgets confondus) pour une valeur de 15.166 millions de DHS , contre 14.664 marchés d'une valeur de 13.505 millions de DHS en 1999/2000, soit un accroissement respectif de 20% en nombre et de 12% en valeur.

L'analyse suivante des marchés soumis au visa du CGED au cours de l'année budgétaire 2001 permet de passer en revue le niveau de leur déconcentration, leur étalement dans le temps ainsi que les durées de leur visa.

L'analyse portera également sur la répartition desdits marchés selon les départements, les tranches de montant, les modes de passation, les types de prestation et les fournisseurs attributaires.

1.1.1

La déconcentration des marchés de l'Etat

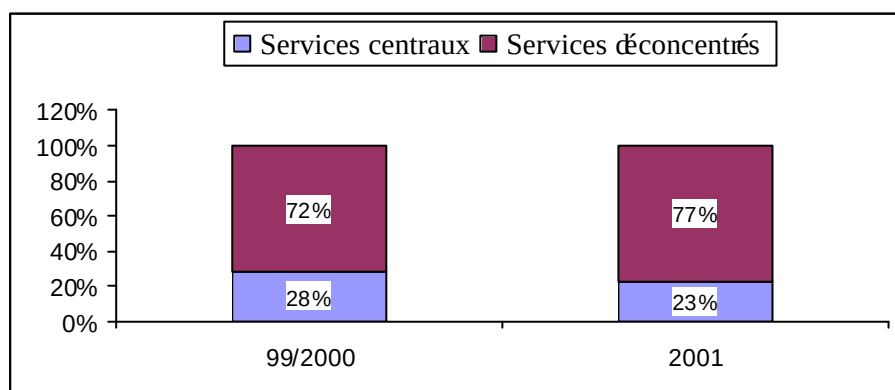
La tendance à la déconcentration de la gestion des marchés de l'Etat, qui a été constatée au cours des dernières années, s'est confirmée au cours de cet exercice budgétaire puisque la part des marchés conclus par les services déconcentrés a continué d'augmenter en passant de 72% en 1999/2000 à 77% en 2001.

Le tableau et le graphe ci-après présentent cette tendance :

**Evolution de la répartition des marchés soumis au visa du CGED
entre services centraux et services déconcentrés
entre les exercices 1999/2000 et 2001
(en nombre)**

		Services centraux	Services déconcentrés	Total
1999/2000	En nombre	4.045	10.619	14.664
	En %	28	72	100
2001	En nombre	4 071	13 475	17 546
	En %	23	77	100

**Evolution de la répartition des marchés soumis au visa du CGED
entre services centraux et services déconcentrés
entre les exercices 1999/2000 et 2001
(en nombre)**



La répartition des marchés par département et par entité montre une disparité dans le niveau de déconcentration. Ainsi, le département du Premier Ministre qui délègue la totalité des crédits du Fonds de Développement Rural pour le lancement de marchés dans le cadre du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, a enregistré le taux de déconcentration le plus élevé (100%). Il est suivi notamment par le Ministère de l'Education Nationale (96%), le Ministère de l'Equipement (94%) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres (93%).

Par contre, d'autres départements ont enregistré des taux de déconcentration peu élevés, principalement des Départements de l'Economie, des Finances et de la Privatisation (27%), de la Justice (17%) et de la Communication (1%).

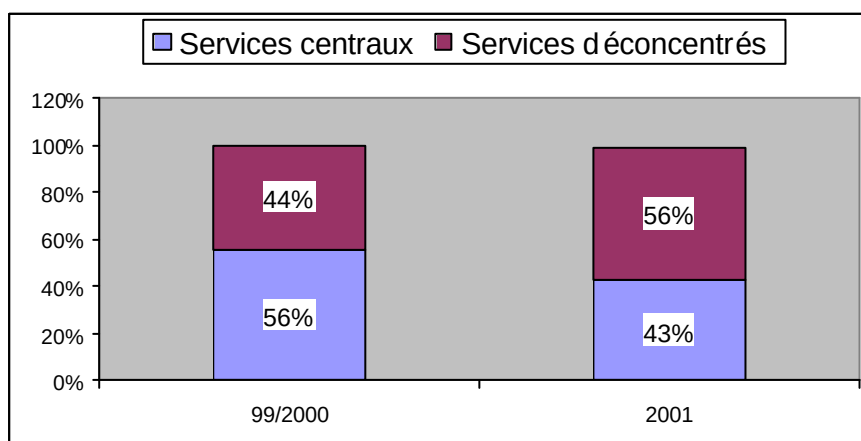
En terme de valeur, la déconcentration des marchés de l'Etat a enregistré une évolution nettement favorable. En effet, la part en valeur des marchés contractés par les services déconcentrés est passée de 44% en 1999/2000 à 56% en 2001.

Le tableau et le graphe ci-après en sont l'illustration :

**Evolution de la répartition des marchés entre services centraux
et services déconcentrés entre 1999/2000 et 2001
(en valeur)**

		Services centraux	Services déconcentrés	Total
1999/2000	Montant en 1000 DHS	7 554 578	5 950 534	13 505 112
	En %	56	44	100
2001	Montant en 1000 DHS	6 596 700	8 569 215	15 165 915
	En %	43,5	56,5	100

**Evolution de la répartition des marchés entre services centraux
et services déconcentrés de 1999/2000 à 2001
(en valeur)**



1.1.2

Les marchés par département

Il découle de la répartition des marchés par département, objet des tableaux ci-après, que cinq départements se partagent 68.5% du nombre des marchés et enregistrent 78.6% du montant global. Il s'agit en l'occurrence des départements suivants :

Départements	nombre en %	valeur en %
PREMIER MINISTRE	16,5%	10,8%
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	16,5%	12,4%
MINISTERE DE LA SANTE	11,3%	8,1%
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	15,9%	29,8%
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	8,3%	17,5%
Total	68,5%	78,6%

1.1.3

L'étalement des marchés dans le temps

Le CGED se trouve à mi-chemin dans le processus d'acquisition des prestations des biens et services par les départements de l'Etat. Il n'intervient ainsi qu'une fois les dossiers d'engagement sont présentés pour la première fois à l'un de ses services. Le CGED n'est donc pas responsable des retards qui peuvent être accumulés par les ordonnateurs et les sous-ordonnateurs dans la phase de préparation des dossiers d'engagement.

Malgré le fait que ses ressources humaines soient réparties en fonction de l'importance (en termes d'actes d'engagements traités) de chaque

Département et de chaque Province, le CGED ne peut rationnellement se doter de compétences humaines suffisantes pour traiter, dans des délais convenables, l'afflux massif des propositions d'engagements soumises au cours du dernier trimestre de l'année budgétaire, voire le dernier mois et surtout la dernière semaine ou la dernière journée limite pour acheminer les propositions d'engagement au CGED.

Ce constat qui est valable pour plusieurs types d'actes d'engagement, reste préoccupant pour les marchés dont l'étude nécessite relativement la mobilisation de beaucoup plus de compétences humaines qualifiées.

Le tableau et le graphe ci-après présentent l'étalement dans le temps des marchés présentés pour la première fois au CGED au cours des exercices 1999/2000 et 2001 (en nombre et en pourcentage) :

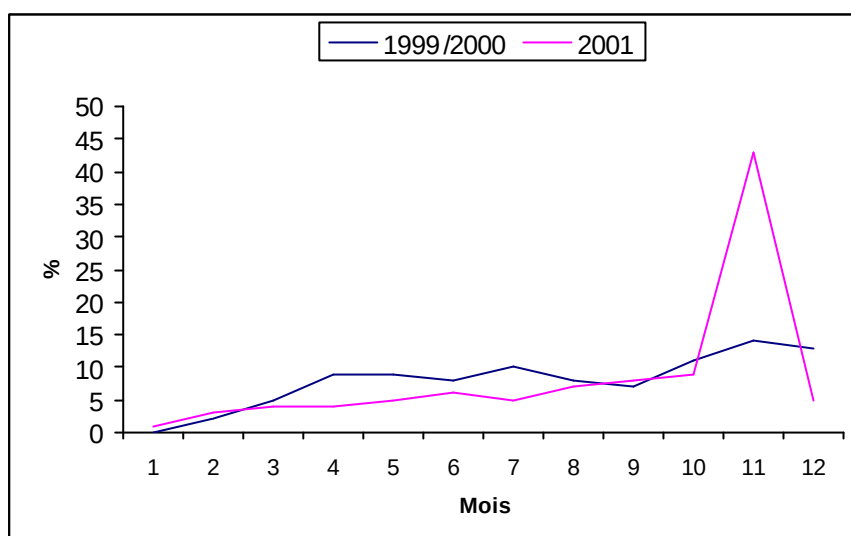
**Etalement des marchés dans le temps
au cours des exercices 1999/2000 et 2001
(en nombre et en pourcentage)**

		1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois	10 ^{ème} mois	11 ^{ème} mois	12 ^{ème} mois	Total
1999/2000	En nombre	72	447	635	616	689	800	721	1 023	1 283	1376	6 296	707	14 664
	En %	0.49	3.05	4.33	4.20	4.70	5.46	4.91	6.98	8.75	9.38	42.93	4.82	100
2001	En nombre	27	347	825	1 609	1 657	1 526	1 769	1 464	1 384	1 937	2 555	2 446	17 546
	En %	0,2	2,0	4,7	9,2	9,4	8,7	10,1	8,3	7,9	11,0	14,6	13,9	100

Etalement des marchés dans le temps au cours des exercices

1999/2000 et 2001

(en nombre et en pourcentage)



On constate à partir du tableau et du graphe ci-dessus que le nombre des marchés soumis au visa du CGED au cours du dernier trimestre a évolué en baisse, passant de 57% en 1999/2000 à 39% en 2001. Cette évolution pourrait être interprétée comme l'amorce d'une volonté des services gestionnaires d'étaler sur toute l'année la présentation des marchés au visa du CGED, se conformant ainsi aux dispositions des circulaires du Premier Ministre en la matière.

1.1.4

Les marchés par tranche de montant

Le montant d'un marché intervient dans la détermination du nombre et de la taille des entreprises soumissionnaires.

En tenant compte du fait que les entreprises marocaines sont dans leur quasi-totalité des petites et moyennes entreprises, la volonté des administrations de recourir à des commandes à gros montants ou en lots uniques ou, à l'inverse, le recours à des commandes à faible montant ou en lots séparés, ne manqueront pas d'effet sur le degré de la concurrence entre ces entreprises.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des marchés par tranche de montant en nombre et en valeur :

**Evolution de la répartition des marchés par tranche de montant
entre les exercices 1999/2000 et 2001
(en nombre)**

Exercice		Tranche en 1000 DHS				Total
		[0-100[	[100-1000[	[1000-10000[	[10000 et+[	
1999/2000	En nombre	4 142	8 550	1 843	129	14 664
	En %	28.2	58.3	12.6	0.9	100
2001	En nombre	4 650	10 621	2 098	177	17 546
	En %	26,50	60,50	12	1	100

**Evolution de la répartition des marchés par tranche de montant
entre les exercices 1999/2000 et 2001
(en valeur)**

Exercice		Tranche en 1000 DHS				Total
		[0-100[	[100-1000[	[1000-10000[	[10000 et+[	
1999/2000	En 1000 DHS	201 458	3 052 793	4 775 289	5 475 571	13 505 112
	En %	1.5	22.6	35.4	40.5	100
2001	En 1000 DHS	249 815	3 943 629	5 608 745	5 363 726	15 165 915
	En %	2	26	37	35	100

L'analyse des données ci-dessus permet de constater que :

- La répartition des marchés par tranche de montant est caractérisée par la prédominance en nombre des marchés dont le montant se situe entre cent mille et un million de dirhams. En effet, les marchés situés dans cette tranche ont représenté 58% en 1999/2000 et 60% au cours de l'exercice 2001.
- Les marchés dont le montant est supérieur à dix millions de dirhams, qui sont concentrés au niveau central (ordonnateurs), n'ont représenté au cours de ces deux exercices que 1% du nombre total. Cependant, ils interviennent pour 40% du montant total au cours de l'exercice 1999/2000 et pour 35% lors de l'exercice 2001.

1.1.5

Les marchés selon leur mode de passation

Au cours des exercices budgétaires 1999/2000 et 2001, la répartition des marchés selon le mode de passation est restée invariable en nombre et a légèrement changé en terme de valeur. En effet, la procédure d'appel d'offres ouvert est demeurée prépondérante au cours de l'exercice 2001, et ce tant en nombre (76%) qu'en valeur (66%), contre respectivement 75% et 62% en 1999/2000.

En outre, cette répartition montre une stabilité en terme de nombre et une légère baisse en terme de valeur de la part des marchés passés selon la procédure négociée. En effet, cette part qui est restée la même en terme de nombre au cours des exercices 1999/2000 et 2001 (23%), a diminué en terme de valeur de 37% en 1999/2000 à 33% en 2001.

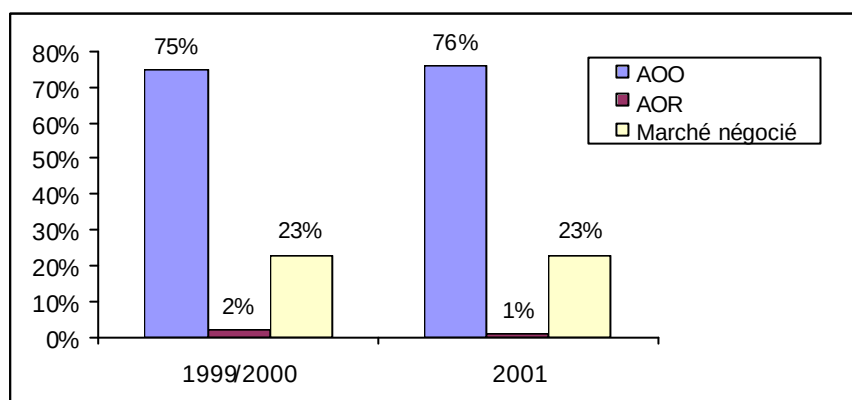
Quant aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres restreint, leur part qui est restée stable en terme de valeur (0.2%), a diminué en terme de nombre passant de 2% en 1999/2000 à 1% en 2001.

Les tableaux et les graphes suivants en sont l'illustration :

**Evolution de la répartition des marchés par mode de passation
entre les exercices 1999/2000 et 2001 (en nombre)**

		A-O-O	A-O-R	Marché Négocié	Autres	Total
1999/2000	En nombre	10 941	324	3 342	57	14 664
	En %	75	2	23	0	100
2001	En nombre	13 314	142	4 061	29	17 546
	En %	76	1	23	0	100

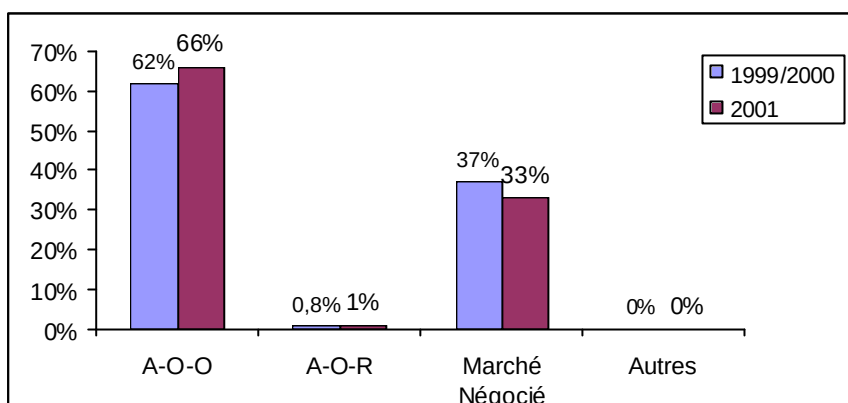
**Evolution de la répartition des marchés par mode de passation
entre les exercices 1999/2000 et 2001 (en nombre)**



**Evolution de la répartition des marchés par mode de passation
entre les exercices 1999/2000 et 2001 (en valeur)**

		A-O-O	A-O-R	Marché Négocié	Autres	Total
1999/2000	En 1000 DHS	8 315 425	109 263	5 014 890	65534	13 505 112
	En %	62	0,8	37	0,2	100
2001	En 1000 DHS	10 034 934	161 469	4 926 663	42 850	15 165 916
	En %	66	1	33	0	100

**Evolution de la répartition des marchés par mode de passation
entre les exercices 1999/2000 et 2001 (en valeur)**



S'agissant de la répartition croisée des marchés selon le mode de passation et par tranche de montant, elle se présente comme suit :

**Répartition des marchés selon le mode de passation et par tranche
de montant au cours de l'exercice 2001**

Tranche en 1000 DHS	A-O-O	A-O-R	Marché Négocié	Autres	Total
[0-100[	3 868	21	759	2	4 650
[100-1000[	7 722	105	2 775	19	10 621
[1000-10000[	1 595	14	482	7	2 098
[10000 et +[	129	2	45	1	177
Total	13 314	142	4 061	29	17 546

NB : Les marchés financés par les organismes internationaux peuvent être passés par A.O.R même pour un montant supérieur à 1 million de DHS.

Il découle principalement de ces données que :

- Les marchés passés selon la procédure négociée relèvent à hauteur de 68% de la tranche 100.000 à un million de DHS, contre 58% pour la procédure d'appel d'offres ouvert et 74% pour la procédure d'appel d'offres restreint ;
- Les marchés passés par appel d'offres ouvert concernent à hauteur de 29 % la tranche inférieure à 100.000 DHS, contre 19% pour la procédure négociée et 15% pour la procédure d'appel d'offres restreint.

1.1.6

Les marchés par type de prestation

La répartition des marchés par type de prestation permet de donner des éclaircissements sur l'affectation des dépenses engagées au titre du budget général de l'Etat.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la part de chaque type de prestation (Travaux, Fournitures, Services) au cours des exercices 1999/2000 et 2001, en nombre et en valeur.

**Répartition des marchés par type de prestation
(en nombre)**

		Travaux	Fournitures	Services	Autres	Total
1999/2000	En nombre	4730	7 631	2 303	0	14 664
	En %	32	52	16	0	100
2001	En nombre	7 058	7 589	1 311	1588	17 546
	En %	40,2	43,3	7,5	9	100

**Répartition des marchés par type de prestation
(en valeur)**

		Travaux	Fournitures	Services	Autres	Total
1999/2000	En 1000 DHS	5 853 132	6 550 175	1 101 805	0	13 505 112
	En %	43	49	8	0	100
2001	En 1000 DHS	8 450 787	5 543 324	650 840	520 964	15 165 915
	En %	55,8	36,5	4,3	3,4	100

La répartition des marchés par type de prestation permet de constater que :

- La part des marchés de travaux en nombre ne cesse de s'accroître (32% en 1999/2000 et 40% en 2001) au détriment de la part des marchés de fournitures (52% en 1999/2000 et 43% en 2001) et de la part des services (16% en 1999/2000 et 7% en 2001) ;
- Les marchés de travaux ont enregistré un accroissement en terme de nombre(40% au lieu de 32%) et en terme de valeur(56% au lieu de 43%) ;
- Le nombre des marchés de fournitures a diminué en nombre (43% au lieu de 52%) et en valeur (36% au lieu de 49%).
- Les marchés de services ont enregistré un recul en nombre (7% contre 16% en 1999/2000) et en valeur (4% contre 8% en 1999/2000).

La répartition des marchés par type de prestation varie également selon le mode de passation, comme le montre les tableaux suivants :

Répartition des marchés par type de prestation et selon le mode de passation (en nombre)

Type de prestation	A.O.O	A.O.R	Négociée	Autres	Total	En %
Définition	8	0	1	0	9	0,1
Etudes	1 374	31	142	2	1 549	8,8
Fournitures	6 376	30	1 170	13	7 589	43,3
Formation du Personnel	16	1	12	1	30	0,2
Autres présentations de Services	977	8	324	2	1 311	7,5
Travaux Divers	160	0	37	0	197	1,1
Travaux d'Entretien et de réparation de bâtiments	404	6	124	0	534	3,0
Travaux Neufs ou d'aménagement de bâtiments	1 616	30	594	7	2 247	12,8
Travaux Publics (Entretien ou réparation)	725	5	513	0	1 243	7,1
Travaux publics (Neufs)	1 617	31	1 142	4	2 794	15,9
Travaux Topographiques	41	0	2	0	43	0,2
Total	13 314	142	4 061	29	17 546	100
en %	75,9	0,8	23,1	0,2	100	

Répartition des marchés par type de prestation et selon le mode de passation (en 1000 DHS)

Type de prestation	A.O.O	A.O.R	Négociée	Autres	Total	en %
Définition	1 785	0	800	0	2 585	0,0
Etudes	370 767	65 192	54 766	4 733	495 458	3,3
Fournitures	3 186 961	15 909	2 334 238	6 217	5 543 325	36,3
Formation du Personnel	115 148	1 703	5 688	383	122 922	0,8
Autres présentations de Services	335 908	49 893	253 266	11 773	650 840	4,3
Travaux Divers	214 908	0	123 493	0	338 401	2,2
Travaux d'Entretien et de réparation de bâtiments	171 436	851	79 316	0	251 603	1,6
Travaux Neufs ou d'aménagement de bâtiments	1 897 472	12 066	363 088	13 558	2 286 184	15,0
Travaux Publics (Entretien ou réparation)	1 438 416	1 089	273 536	0	1 713 041	11,2
Travaux publics (Neufs)	2 375 197	14 765	1 438 121	6 187	3 834 270	25,1
Travaux Topographiques	26 936	0	350	0	27 286	0,2
Total	10 134 934	161 468	4 926 662	42 851	15 265 915	100
en %	66,3	1,1	32,3	0,3	100	

Il ressort de la lecture de ces tableaux les deux observations suivantes :

- 84% du nombre des marchés de fournitures (57% en valeur) a été passé par appel d'offres ouvert, sachant que ces marchés de fournitures ont représenté 43% du nombre total des marchés soumis au visa du CGED ;
- Plus de la moitié (58%) du nombre des marchés de «travaux publics neufs » (62% en valeur) a été passée par appel d'offres ouvert et 41% (37% en valeur) a été conclu selon la procédure négociée, sachant que cette catégorie de marchés a représenté plus de 25,2% du montant total des marchés soumis au visa du CGED.

1.1.7

Les marchés selon le nombre d'itérations d'envoi au CGED

Après examen par le CGED, les dossiers d'engagement relatifs aux marchés peuvent être visés à l'issue de leur premier envoi, comme ils peuvent faire l'objet d'observations ou de demandes d'explication.

L'objectif recherché à travers la formulation de ces observations est de mettre le dossier d'engagement en conformité avec la réglementation en vigueur et partant, l'octroi du visa. Néanmoins, dans certains cas, la satisfaction de ces observations ne se réalise qu'à l'issue de plusieurs renvois au service gestionnaire concerné.

Il est à noter que depuis l'entrée en vigueur des dispositions du décret relatif aux marchés de l'Etat du 30.12.1998, le CGED est devenu membre permanent de la commission d'appel d'offres.

La présence du CGED au sein de cette commission s'est traduite dans un premier temps par l'augmentation de la part des marchés visés au 1^{er} envoi qui est passée de 18,6 % en 1998/1999 à 26% en 1999/2000, pour se stabiliser à 22% en 2001.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des marchés selon le nombre d'itérations d'envoi au CGED :

**Répartition des marchés soumis au CGED selon les itérations d'envoi
au cours des exercices 1999/2000 et 2001**

Exercice		un envoi	deux envois	trois envois	quatre envois et +	Total
1999/2000	En nombre	3 764	7 539	2 589	772	14 664
	En %	26	51	18	5	100
2001	En nombre	3 889	9 763	3 156	738	17 546
	En %	22	56	18	4	100

Toutefois, en analysant le nombre d'itérations d'envoi par Ministère, on relève des disparités entre les départements. En effet, en dehors des départements qui ont lancé un nombre très réduit de marchés, il y a lieu de relever que les départements les plus performants ayant enregistré les taux les plus élevés de visa au premier envoi sont les suivants :

- Transport et Marine Marchande: 49 %
- Prévision Economique et Plan : 45%
- Energie et mines : 41 %

Par contre, certains départements ont enregistré des taux élevés de visa après trois envois et plus. Il s'agit notamment des départements suivants :

- Aménagement du Territoire et Urbanisme : 39%
- Eaux et forêts : 28%

Par ailleurs, en faisant la distinction entre les services centraux et les services extérieurs, on peut noter les trois observations suivantes :

1. Le pourcentage des marchés visés au premier envoi est plus important au niveau des services extérieurs relativement à celui enregistré au niveau des services centraux (25% contre 14%). Il est à signaler néanmoins que ces pourcentages ont diminué aussi bien au niveau central qu'au niveau extérieur, en comparaison avec l'exercice 1999-2000 (30% et 15%), comme le montre le tableau suivant :

Itérations d'envoi des marchés selon les services en 2001

Services		1 Envoi	2 Envoi	3 Envoi	4 Envoi et +	Total
Centraux	En nombre	580	2 537	772	182	4 071
	En %	14	62	19	5	100
Extérieurs	En nombre	3 309	7 226	2 384	556	13 473
	En %	24	54	18	4	100
Total	En nombre	3 889	9 763	3 156	738	17 546
	En %	22	56	18	4	100

2. Les meilleures performances en terme de visa au premier envoi ont été enregistrées au niveau des CPED d'Errachidia (65%), de Fès (61%) et de Berkane (57%) ;
3. Les taux les plus bas en terme de visa au premier envoi ont été relevés au niveau des CPED de Marrakech et de Taroudante (1%), ainsi qu'au CPED de Casa-Anfa (2%).

1.1.8

Délai de visa des marchés

Le délai de visa est régi par des dispositions réglementaires spécifiques. Toutefois, le respect du délai dépend des conditions de fonctionnement des services du contrôle. Il dépend également de la qualité de préparation du dossier d'engagement y afférent avant son envoi au CGED. Ce délai est plus ou moins long selon le degré d'adéquation des réponses et la rapidité de réaction de l'ordonnateur aux observations formulées par les services de contrôle

Afin d'approcher la durée globale de séjour des marchés visés chez l'ordonnateur et chez le CGED, il serait plus approprié de calculer le délai de visa depuis la date d'ouverture des plis relatifs aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ou depuis la date de signature du contrat pour les autres types de passation de marchés, et non seulement à partir de la date de leur premier envoi au CGED.

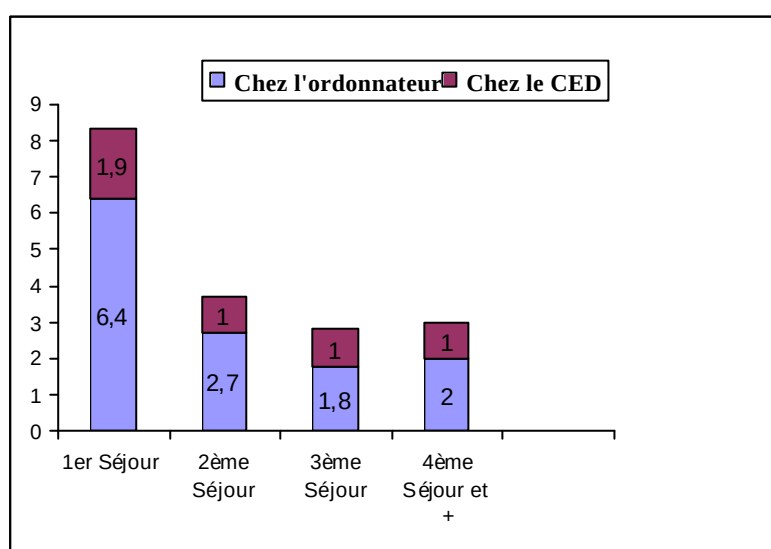
L'analyse du délai de visa ci-après est faite sur la base de 9761 marchés visés au cours de l'année budgétaire 2001 avant le 31/12/2001, y compris 2.788 marchés relevant du Programme National de lutte contre les effets de la sécheresse.

Le tableau et le graphique ci-après font état des durées moyennes de séjour des marchés visés en 2001 (en semaines ouvrables) :

Durées moyennes de séjour des marchés visés en 2001
(en semaines ouvrables)

	1er Séjour	2ème Séjour	3ème Séjour	4ème Séjour et +
Nombre de marchés	9 761	7028	1960	320
Chez l'ordonnateur	6,4	2,7	1,8	2,0
Chez le CGED	1,9	1,0	1,0	1,0
Total	8,3	3,7	2,8	3,0

Durées moyennes de séjour des marchés visés en 2001
(en semaines ouvrables)



Il ressort de la lecture du tableau et du graphique ci-dessus que la durée moyenne du premier séjour au CGED a été conforme au délai réglementaire (1,9 semaines), soit une amélioration de 0,3 points par rapport à l'exercice 1999/2000 (2,2 semaines). Cependant, cette durée reste très longue chez les services ordonnateurs (6,4 semaines), malgré une nette amélioration par rapport à l'exercice 1999/2000 (11 semaines).

Quant aux durées moyennes des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séjour et plus au CGED, elles ont été chacune de l'ordre d'une semaine ouvrable, alors qu'au niveau des services gestionnaires elles ont atteint en moyenne 2,2 semaines ouvrables.

Il en découle que des gains considérables en terme de délai peuvent être obtenus par les services gestionnaires en réduisant le temps nécessaire à l'acheminement des dossiers d'engagement au CGED et en réagissant dans les plus brefs délais aux observations des services du contrôle.

1.1.9

Répartition des fournisseurs attributaires des marchés

L'étude de la répartition des fournisseurs attributaires des marchés de l'Etat permet de donner des indications intéressantes sur les conditions de passation de ces marchés, notamment en ce qui concerne le nombre et la nature des fournisseurs et le degré de participation des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Cette répartition peut être effectuée d'une part, selon le nombre de marchés contractés et d'autre part, suivant les tranches de montants de ces marchés.

1.1.9.1

Répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés

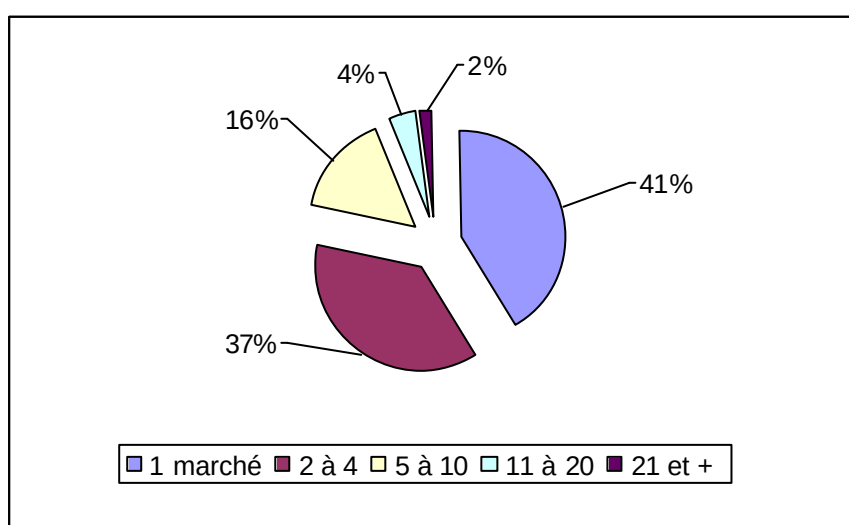
Le nombre des fournisseurs attributaires d'un ou de plusieurs marchés de l'Etat a atteint au cours de cet exercice 4 656 fournisseurs pour un montant global de ces marchés de 15 166 millions de dirhams, contre respectivement 8331 et 13 505 millions de DHS en 1999/2000.

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent la répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés ainsi que les montants de ces marchés :

**Répartition des fournisseurs et du montant global des marchés
selon le nombre de marchés contractés par fournisseur**

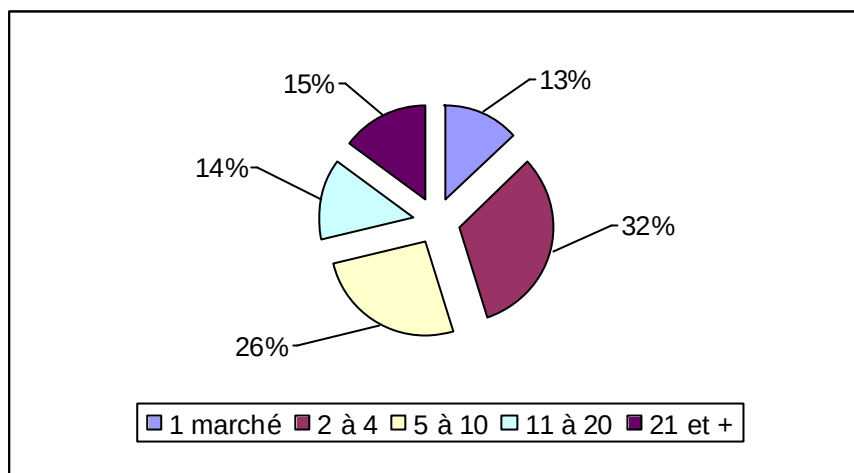
Nombre de marchés Contractés	1 marché	2 à 4	5 à 10	11 à 20	21 et +	Total
Nombre de Fournisseurs	1 903	1 753	726	176	98	4 656
En %	41	37	16	4	2	100
Montant en 1000 DHS	1 931 167	4 852 726	3 892 184	2 215 313	2 274 526	15 165 915
En %	13	32	26	14	15	100

**Répartition des fournisseurs selon le nombre
de marchés contractés par fournisseur (en %)**



Répartition du montant global des marchés contractés

(en %)



Le tableau et les graphes ci-dessus montrent notamment ce qui suit :

- Plus de 41% des fournisseurs ont contracté un seul marché pour un montant global représentant 13% de la valeur totale de l'ensemble des marchés contractés. Ces taux ont été respectivement de 65% et 45% au cours de l'exercice 1999/2000 ;
- 38 % des fournisseurs ont contracté entre deux et quatre marchés correspondant en terme de valeur au tiers du montant global des marchés, contre respectivement 30% en nombre et 37% en valeur en 1999/2000 ;
- Le Laboratoire Public des Essais et des Etudes (LPEE) reste le plus grand cocontractant de l'Administration avec 416 marchés, pour un montant représentant 0.8% de la valeur totale des marchés passés par l'Etat.

1.1.9.2

Répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés contractés

L'analyse de la répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés contractés permet de constater que:

- La concentration en faveur d'un nombre très réduit de fournisseurs demeure importante, puisque les fournisseurs attributaires des marchés

relevant de la tranche de 10 millions de dirhams et plus (moins de 2% en nombre) ont bénéficié de 35% de la valeur totale des marchés contractés au cours de l'exercice 2001, et ce malgré une diminution significative par rapport à l'exercice 1999/2000 (2,3% en nombre et 50% en valeur);

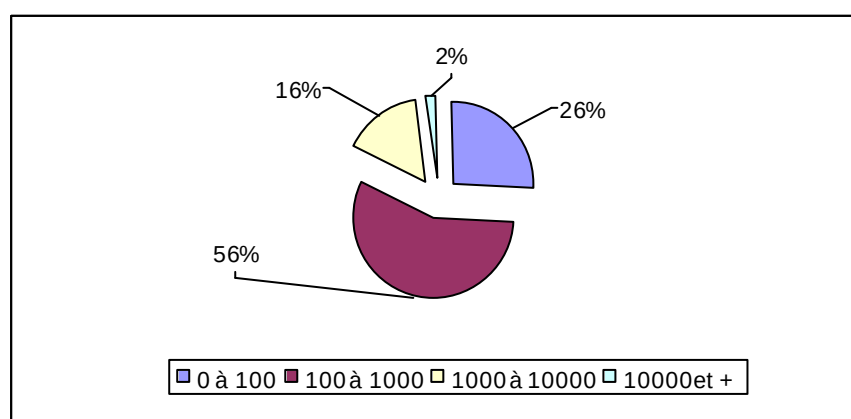
- Les fournisseurs attributaires de marchés d'un montant inférieur ou égal à 100.000 DHS ont bénéficié de 1,6% du montant global des marchés contractés, alors qu'ils représentent près de 26% du nombre total des fournisseurs, contre respectivement 0,6% et 20% en 1999/2000.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des fournisseurs selon les tranches de montants des marchés :

**Répartition des fournisseurs selon les tranches
de montants des marchés**

Tranches de Montant	[0-100[	[100-1000[	[1000-10000[	[10000 et +[	Total
Nomb. Fournisseurs	1 229	2 596	756	75	4 656
En %	26,4	55,8	16,2	1,6	100,0
Montant des Marchés en 1000DHS	249 815	3 943 629	5 608 745	5 363 726	15 165 915
En %	1,6	26,0	37,0	35,4	100,0

**Répartition des fournisseurs selon les tranches
de montants des marchés**



1.2

Les bons de commande soumis au visa du CGED en 2001

Durant l'année budgétaire 2001, le nombre de bons de commande soumis au visa du CGED a atteint 56.197 pour un montant global de 1004 millions de DHS, contre 44.543 bons de commande d'une valeur de 672 millions de DHS en 1999/2000, soit respectivement une augmentation de 26 et 49%.

Les bons de commande engagés au cours de l'exercice budgétaire 2001 relèvent à raison de 76% du budget général, 2% des budgets annexes, 16% des SEGMA et 6% des CST.

L'étude de ces bons de commande a été effectuée en se référant à leur répartition par type de prestation de même nature (P.M.N), par personne habilitée, par tranche de montant, par département et par type d'ordonnateur. Les itérations d'envoi de leurs dossiers au CGED ainsi que le délai de leur visa seront également abordés dans cette section.

1.2.1

La répartition des bons de commande par type de prestation de même nature (P.M.N)

Les bons de commande constituent un moyen approprié pour l'acquisition des biens et services en petite quantité pour des montants relativement faibles. Malgré la multiplicité des prestations de même nature (49 P.M.N) à acquérir par le biais des bons de commande, trois P.M.N interviennent pour presque le quart du montant total et représentent 27% de l'ensemble des bons de commande. Il s'agit de la prestation de même nature "Entretien et réparation de matériel et de mobilier " qui arrive en première position avec 10% en nombre et 4% en valeur, suivie par la prestation "Fournitures de bureau" avec 9% en nombre et 7% en valeur et la prestation "Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation de bâtiments" avec 8% en nombre

et 12% en valeur. Les autres prestations de même nature représentent moins de 6% chacune aussi bien en nombre qu'en valeur.

Le tableau ci-après résume l'évolution de la répartition en pourcentage des bons de commande par prestations de même nature (en nombre et en valeur) :

**Répartition des bons de commande soumis au visa du CGED
par prestation de même nature**

Prestations de même nature	Nombre	Valeur
Entretien et réparation de matériel et de mobilier	10,2%	4,4%
Fournitures de bureau	8,8%	7,1%
Travaux d'aménagement d'entretien et réparation de bâtiments	8,1%	12,5%
Fournitures pour matériel technique et informatique	5,2%	3,6%
Hôtellerie, hébergement, réception et restauration	4,9%	6,2%
Matériaux de construction	4,4%	4,7%
Documentation	4,3%	2,0%
Matériel technique	4,2%	5,4%
Détergents et produits de nettoyage	4,2%	3,1%
Imprimés, prestations d'impression, reproduction et photographie	3,6%	3,2%
Autres prestations de même nature	42,1%	47,8%
Total en %	100%	100%
Total en valeur	56 197	1 004 575 623 DHS

1.2.2

***Les prestations de même nature les plus utilisées selon
les personnes habilitées (P.H)***

Le nombre total de personnes habilitées ayant engagé des dépenses par voie de bons de commande s'élève à 1 962, contre 1 309 au cours de l'exercice budgétaire 1999/2000. Parmi ces personnes habilitées, 74% ont utilisé la prestation "Fournitures de bureau" ; 60% ont recouru à la prestation "Entretien et réparation de matériel et du mobilier" et 57% ont

utilisé la prestation "Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des bâtiments".

Le tableau ci-après présente l'importance du nombre de personnes habilitées selon les principales prestations de même nature :

Principales PMN utilisées par personnes habilitées

Nature de dépenses	Nombre de P.H concernées (1)	(1)/Nombre total de P.H
Fournitures de bureau	1461	74%
Travaux d'aménagement d'entretien et réparation de bâtiments	1177	60%
Entretien et réparation de matériel et de mobilier	1110	57%
Fournitures pour matériel technique et informatique	1093	56%
Détergents et produits de nettoyage	1053	54%
Matériel technique	868	44%
Imprimés, prestations d'impression, reproduction et photographie	757	39%
Matériaux de construction	751	38%
Documentation	746	38%
Mobilier de bureau	717	37%

S'agissant du nombre moyen de prestations de même nature par personne habilitée, il est de 9,4 prestations contre 9,7 en 1999/2000. Par ailleurs, 41% de l'ensemble des personnes habilitées ont utilisé moins de 10 prestations, contre 34% en 1999/2000.

D'autre part, le tableau ci-après présente la répartition des personnes habilitées selon le nombre de rubriques utilisées :

Personnes habilitées selon le nombre des PMN utilisées

Nombre de P.M.N par P.H	Nombre de P.H	En %
Moins de 5 rubriques	467	24%
[5-10[	338	17%
[10-15[	182	9%
[15-20[	148	8%
[20-25[	134	7%
25 et plus	693	35%
Total	1962	100%

1.2.3***La répartition des bons de commande selon les tranches de montant***

La répartition des bons de commande par tranche de montant montre que 78% ont servi à engager un montant inférieur à 20.000 DHS et que 4% des bons de commande dépassent 80.000 DHS, soit des pourcentages pratiquement identiques à celles enregistrées au cours de l'exercice 1999/2000 (respectivement 77 et 4%).

Le tableau ci-après présente la répartition des bons de commande selon les tranches de montant (en pourcentage) :

Répartition des bons de commande selon les tranches de montants

Exercice		Tranche en 1000 DHS					Total en %	Total en chiffres
		[0 -20[	[20-40[	[40-60[	[60-80[	80 et plus		
2001	En nombre	73%	14%	6%	3%	5%	100%	56 197
	En valeur	25%	22%	16%	11%	26%	100%	1 004 575 623
1999/ 2000	En nombre	77%	12%	5%	2%	4%	100%	44.543
	En valeur	30%	22%	16%	10%	22%	100%	672.006.990

Il ressort de la lecture ce tableau que la part des bons de commande relevant des deux tranches supérieures à 60.000 DHS a augmenté par rapport à l'année budgétaire 1999/2000 (de 2 points en nombre et de 5 points en valeur). Ceci s'est traduit principalement par le décroissement en nombre et en valeur des bons de commande relevant de la tranche inférieure à 20.000 DHS (de 4 points en nombre et de 5 points en valeur).

1.2.4

La répartition des bons de commande par département

La répartition des bons de commande par département montre que quatre ministères ont participé à raison de 61% au nombre total des bons de commande (contre 62% en 1999/2000) . Il s'agit du Ministère de l'Education Nationale (23% en 2001 contre 27% en 1999/2000), du Ministère de la Santé (15% en 2001 contre 14% en 1999/2000), du Ministère de l'Intérieur (14% en 2001 contre 11% en 1999/2000), et du Ministère de l'Agriculture (9% en 2001 contre 10% en 1999/2000). En terme de valeur, ces départements interviennent pour 52% du montant global des bons de commande.

1.2.5

La répartition des bons de commande par type d'ordonnateur

Les bons de commande traités au niveau des services extérieurs ont représenté 80% du nombre total des bons de commande (81% en 1999/2000), dont 16% relève des SEGMA déconcentrés, contre respectivement 20% et 13% au niveau des services centraux.

En terme de valeur, la part des bons de commande soumis au visa du CGED par les sous-ordonnateurs territoriaux en 2001 a enregistré une

diminution de 4 points par rapport à 1999/2000, passant de 77% à 73% du montant total des bons de commande.

Le tableau ci-après présente la répartition en pourcentage des bons de commande selon les types d'ordonnateurs :

**Répartition des bons de commande par type
d'ordonnateur en 2001**

Type d'ordonnateur	% du nombre total d'actes	% dans la valeur totale
Ordonnateurs et sous-ordonnateurs centraux	20%	27%
Sous-ordonnateurs déconcentrés territoriaux	80%	73%
Total	100%	100%

1.2.6

Les itérations d'envoi des bons de commande

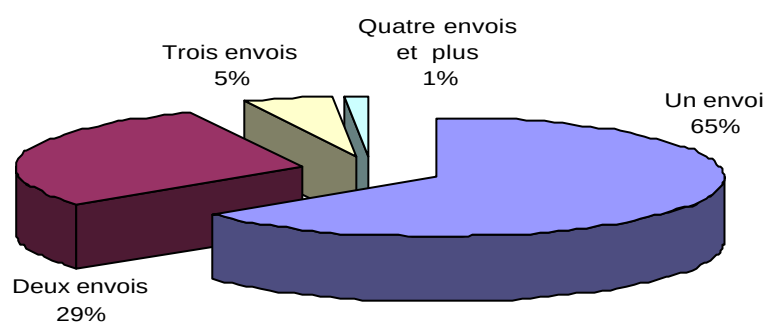
Malgré la simplicité de la procédure d'acquisition des prestations des biens et services par le biais des bons de commande, sur les 56.197 bons de commande soumis au visa au cours de cet exercice budgétaire, seuls 89% ont été visés. Parmi ces bons de commande visés, seuls 65% n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part des services du CGED. Les bons de commande restants ont été visés après le 2ème envoi à raison de 29% et, après le 3ème et 4ème envoi et plus à raison respectivement de 5% et de 1%.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des bons de commande visés selon le nombre d'itérations d'envoi au CGED :

**Répartition des bons de commande visés en 2001 selon
le nombre d'itérations d'envoi au CGED**

	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et plus	Total
Nombre de bons de commande	32 111	14 503	2 568	627	49 809
En %	65%	29%	5%	1%	100%

**Répartition des bons de commande visés en 2001 selon le nombre
d'itérations d'envoi au CGED**



1.2.7

La durée de visa des bons de commande

La durée de visa d'un bon de commande dépend essentiellement du nombre d'itérations d'envoi de ce bon de commande entre l'ordonnateur et le CGED.

En se référant à un total de 49. 239 bons de commande visés avant le 31/12/2001, la durée moyenne du premier séjour, qui coïncide dans ce cas avec la durée de séjour au CGED, est de l'ordre de 1,18 semaines ouvrables contre 1,24 au cours de l'exercice 1999/2000.

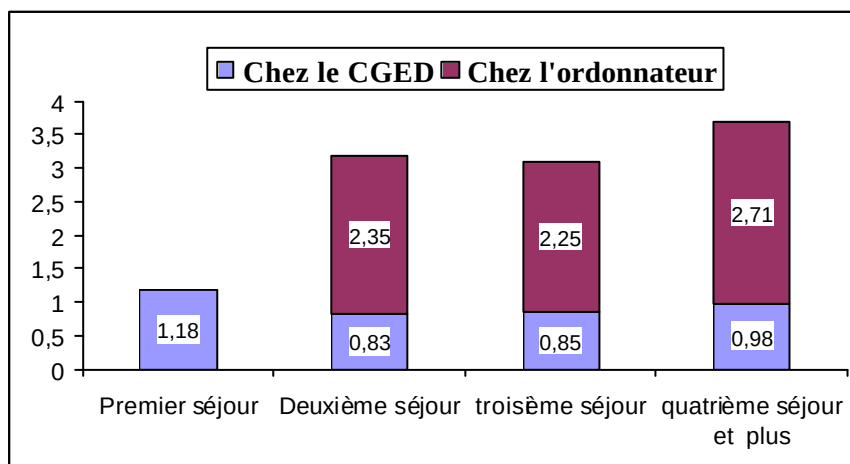
S'agissant des bons de commande ayant fait l'objet d'observations du CGED, la durée moyenne de leur deuxième séjour est de 3,18 semaines, dont 0,83 semaine chez le CGED. Quant aux bons de commande qui ont été envoyés au CGED pour la troisième fois, ils ont enregistré une durée moyenne de séjour de l'ordre de 3,1 semaines dont 0,85 semaine au CGED. Les bons de commande visés après quatre envois et plus ont connu une durée moyenne de séjour de 3,69 semaines, dont 0,98 semaine au CGED.

Le tableau et le graphe ci-après présentent les durées moyennes de visa (en semaines ouvrables) des bons de commande visés et leur répartition en séjours chez le CGED et chez les ordonnateurs et sous-ordonnateurs, selon le nombre de séjours au CGED :

**Durées moyennes de séjour des bons
de commande en 2001**

	Premier séjour	Deuxième séjour	troisième séjour	quatrième séjour et plus	Durée moyenne
Chez le CGED	1,18	0,83	0,85	0,98	1,08
Chez l'ordonnateur	0,00	2,35	2,25	2,71	0,70
Durée de visa	1,18	3,18	3,10	3,69	1,78
Nombre de bons de commande	49 239	17 269	3 026	576	

Durées moyennes de séjour des bons de commande en 2001



L'analyse de ces données montre que les durées de séjour chez les services gestionnaires sont de loin plus élevées que chez le CGED, ceci sans comptabiliser le temps de préparation et d'établissement des bons de commande avant leur envoi pour visa au CGED.

2

Actes d'engagement relatifs aux dépenses du personnel

Ce chapitre est consacré à la présentation des statistiques disponibles relatives aux postes budgétaires, ainsi qu'à l'analyse des actes d'engagement relatifs à ce personnel.

2.1

Les postes budgétaires du personnel de l'Etat

Avec la création de 17.000 nouveaux emplois au titre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2001, le total des postes budgétaires s'élève à 824.711, soit une augmentation de 3,2% par rapport à l'exercice 1999/2000.

Les recrutements dont les dossiers sont parvenus pour la première fois au CGED sont au nombre de 12.627 et le total des postes budgétaires occupés a atteint 791.918 postes.

Les suppressions de postes budgétaires suite à la mise à la retraite s'élèvent à 3.720² contre 4.168 enregistrées à la fin de l'exercice 1999/2000.

Les postes comptabilisés vacants au niveau du CGED s'élèvent à 32.793 postes. Il est à noter que ces postes vacants sont susceptibles d'être occupés au titre du même exercice par des actes de régularisation des situations administratives qui n'ont pas encore été présentés au CGED pour visa avant la fin de l'année budgétaire.

² Non compris la Cour Royale et l'ADN.

2.2

Les actes d'engagement de dépenses du personnel

Les informations rendues disponibles grâce au système GIPE ont permis de mettre en évidence certains aspects de la gestion des actes d'engagement du personnel de l'Etat, particulièrement ceux relatifs aux différentes catégories d'actes d'engagement, aux itérations d'envoi desdits actes et à la durée de leur visa.

2.2.1

Les catégories d'actes d'engagement

En se référant à l'ensemble des actes soumis au visa des CCED au cours de l'année budgétaire 2001, qui sont au nombre de 148.751 actes (contre 81.882 en 1999/2000), on peut relever les observations suivantes :

- Le nombre total des mouvements que comportent ces actes a atteint 656.590 (contre 202.043 en 1999/2000);
 - Les actes individuels représentent 56% du total des actes et ne concernent que 13% du total des mouvements (contre respectivement 88 et 31% en 1999/2000) ;
 - Les actes collectifs dont la part en nombre est de 44% ont concerné 87% de l'ensemble des mouvements(contre respectivement 12 et 69% en 1999/2000) ;
 - Les actes collectifs qui réunissent au moins 1000 mouvements regroupent 43% de l'ensemble des mouvements (contre 47% en 1999/2000) ;
 - Le nombre maximum de mouvements par acte s'élève à 28.775 mouvements établis par le Ministère de l'Education Nationale (contre 92.935 en 1999/2000) ;
-

- Le recours fréquent aux actes collectifs montre que le SGIPE permet une célérité remarquable dans la gestion des actes d'engagement du personnel de l'Etat.

Le tableau suivant présente la répartition des actes visés selon le nombre de mouvements qui s'y rattachent :

Répartition des actes visés selon le nombre de mouvements

Nb de Mvts par acte	Total	Un mvt	2 à 999 mvts	1000 mvts et plus
Nombre d'actes	148 751	56,68%	43,28%	0,04%
Nombre de mouvements	656 590	13%	44%	43%

Quant à la répartition des différents types de mouvements par catégorie, elle se présente comme suit :

Répartition des mouvements par catégorie

Catégorie de mouvements	Part en %
TITULARISATION ET AVANCEMENT D'ECHELON	49,0%
AVANCEMENT DE GRADE	22,7%
MUTATION	9,7%
RECRUTEMENT	5,4%
MISE A JOUR D'UN ACTE ADMINISTRATIF OU FAMILIAL	3,3%
RADIATION	2,8%
NOMINATION OU FIN DE NOMINATION	1,8%
INDEMNITES NON LIEES A LA FONCTION OU AU GRADE	1,1%
STAGE DE FORMATION	0,6%
DETACHEMENT	0,6%
CONGE DE MALADIE OU DE MATERNITE	0,5%
REINTEGRATION	0,5%
MISE EN DISPONIBILITE	0,4%
AUTRES MOUVEMENTS	1,6%
TOTAL	100%

Il ressort de la lecture de ce tableau que :

- Les mouvements relatifs aux avancements d'échelon et aux titularisations viennent en première position avec 48,9% du total des mouvements soumis au visa des CCED (contre 67,7% en 1999/2000) ;
- Les mouvements relatifs aux avancements de grade arrivent en deuxième position avec 22,7% (contre 10,7% en 1999/2000) ;
- Les mouvements relatifs aux mutations viennent au troisième rang avec 9,7% (contre 7,9% en 1999/2000), suivis par ceux relatifs aux recrutements dont les dossiers sont parvenus aux CCED au cours de cette année budgétaire avec 5,4% (contre 5,9% en 1999/2000) ;
- Les autres catégories de mouvements ne représentent ensemble que 13,2%.

2.2.2

Les itérations d'envoi des actes d'engagement

Sur l'ensemble des actes soumis au visa des CCED (148.751), 123.421 actes ont été visés au cours de cette année budgétaire, soit un taux de visa de 83%.

Le nombre d'actes visés au premier envoi par les ordonnateurs sans observations des CCED représente 73% de l'ensemble des actes visés, contre 74% au cours de l'exercice budgétaire 1999/2000. Ce nombre concerne 81% du nombre total des mouvements visés en 2001.

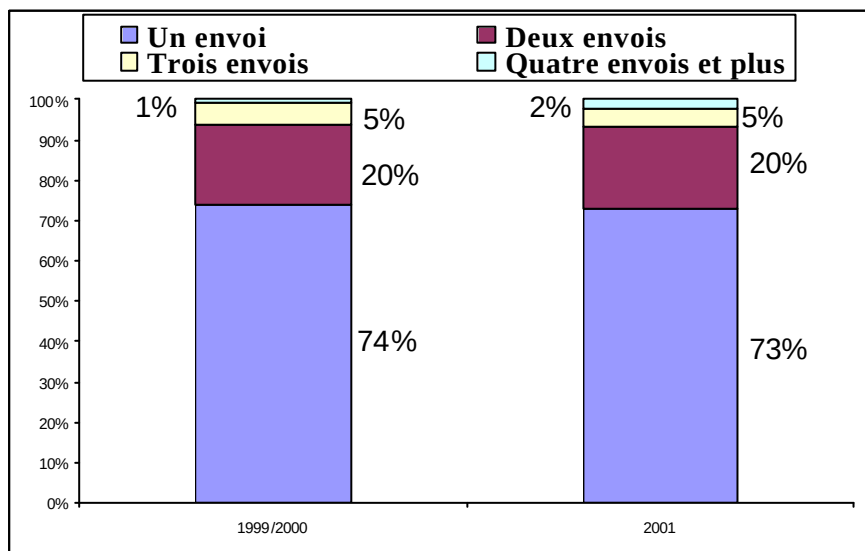
Les actes ayant fait l'objet d'un deuxième envoi représentent 20% du total des actes (taux identique à celui enregistré en 1999/2000) et concernent 11% du total des mouvements. Les actes restants, soit 7%, ont été visés après au moins trois envois aux CCED.

Le tableau et le graphique ci-après présentent l'évolution de la répartition des actes visés selon le nombre d'envois aux CCED(en%) :

**Répartition des actes du personnel visés selon le nombre d'envois
aux CCED au cours des exercices 1999/2000 et 2001**

Nombre d'envois aux CCED	1999/2000	2001	Evolution (points)
Un envoi	74%	73%	-1
Deux envois	20%	20%	0
Trois envois	5%	5%	0
Quatre envois et plus	1%	2%	1
Total	100%	100%	-
Nombre d'actes	81. 882	123. 421	-

**Répartition des actes du personnel visés selon le nombre d'envois
aux CCED au cours des exercices 1999/2000 et 2001**



S'agissant du nombre d'envois par types de mouvements, les titularisations et avancements d'échelon ou de grade sont les moins concernés par les observations des CCED, suivis par les mutations et les radiations.

Le tableau ci-après présente la répartition en pourcentage des mouvements par catégorie et selon les itérations d'envoi des dossiers aux CCED :

**Répartition des mouvements par catégorie et selon les itérations
d'envoi des actes d'engagement aux CCED**

Catégorie de mouvements	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et plus	Total
TITULARISATION ET AVANCEMENT D'ECHELON	92,5%	3,9%	3,2%	0,4%	100%
AVANCEMENT DE GRADE	80,7%	12,0%	5,1%	2,2%	100%
MUTATION	65,0%	20,3%	6,9%	7,8%	100%
RECRUTEMENT	55,7%	27,7%	10,8%	5,8%	100%
MISE A JOUR D'UN ACTE ADMINISTRATIF OU FAMILIAL	58,1%	23,7%	12,1%	6,1%	100%
RADIATION	61,7%	24,4%	9,9%	4,0%	100%
NOMINATION OU FIN DE NOMINATION	42,6%	38,1%	12,2%	7,1%	100%
INDEMNITES NON LIEES A LA FONCTION OU AU GRADE	36,6%	33,0%	19,1%	11,3%	100%
DETACHEMENT	57,9%	31,9%	6,9%	3,3%	100%
STAGE DE FORMATION	37,9%	32,5%	15,6%	14,0%	100%
CONGE DE MALADIE OU DE MATERNITE	55,8%	26,0%	12,6%	5,6%	100%
REINTEGRATION	30,2%	30,4%	17,5%	21,9%	100%
MISE EN DISPONIBILITE	44,9%	34,0%	13,3%	7,8%	100%
AUTRES MOUVEMENTS	47,7%	28,8%	14,8%	8,7%	100%
TOTAL	80,9%	11,2%	5,4%	2,5%	100%

2.2.3

La durée de visa des d'actes d'engagement

La durée de visa d'un dossier d'engagement relatif au personnel dépend essentiellement de la qualité de sa préparation par l'ordonnateur et du degré de communication entre l'ordonnateur et le CCED.

La qualité de préparation des dossiers d'engagement se reflète inéluctablement sur le nombre d'itérations d'envoi entre l'ordonnateur et le CCED et par conséquent, sur la durée de visa.

Au cours de l'exercice budgétaire 2001, la durée moyenne du premier séjour aux CCED a été de 11,9 jours calendaires. Les actes ayant fait l'objet d'observations de la part des CCED ont séjourné en moyenne respectivement aux CCED et chez les ordonnateurs 11 et 29 jours calendaires au deuxième séjour et 10 et 24 jours calendaires au troisième séjour.

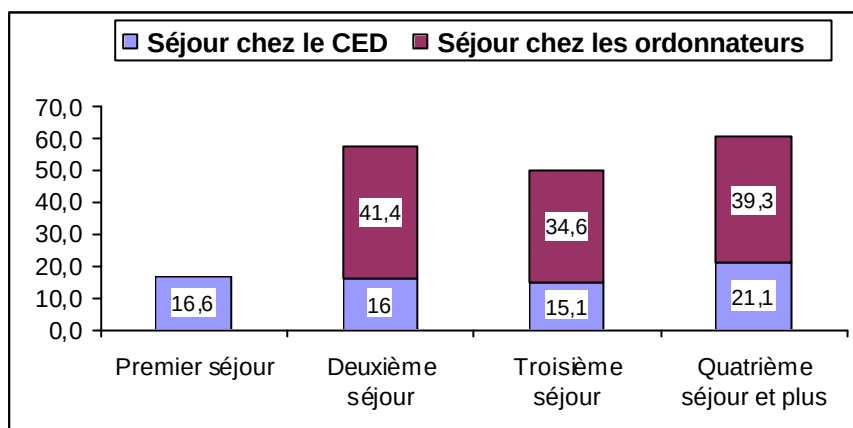
L'attribution du visa des CCED à l'ensemble des actes d'engagement a été réalisée dans une durée moyenne de 11,8 jours calendaires. Tandis que la réaction des ordonnateurs aux observations des CCED a été faite dans une durée moyenne avoisinant un mois.

Le tableau et le graphe ci-après présentent l'évolution des durées moyennes de séjour des actes visés (en jours) chez les CCED et chez les ordonnateurs selon le rang de séjour :

**Durées moyennes de séjour des actes d'engagement du personnel chez les
CCED et chez les ordonnateurs selon les itérations d'envoi**

Séjour moyen des actes (en jours calendaires)	Premier séjour	Deuxième séjour	Troisième séjour	Quatrième séjour et plus	Moyenne
Séjour chez le CED	16,6	16,0	15,1	21,1	16,5
Séjour chez les ordonnateurs	0,0	41,4	34,6	39,3	40,0
Durée moyenne totale	16,6	57,3	49,7	60,4	56,5
Nombre d'actes concernés	123 421	33 769	8 581	2 160	

**Durées moyennes de séjour des actes d'engagement du personnel chez les
CCED et chez les ordonnateurs selon les itérations d'envoi**



Il est à signaler que ces durées de visa sont calculées à partir de la première date d'arrivée du dossier d'engagement aux CCED et, par conséquent, n'incluent pas la période de sa préparation qui incombe à l'ordonnateur.

Ainsi, pour agir sur les durées de visa des actes d'engagement, il serait opportun de faire courir ces durées depuis la naissance juridique de ces actes et non pas à partir de leur premier envoi aux CCED.

Cette approche permettra de mettre en clair le fait qu'il y ait une grande marge de manœuvre à faire exploiter au niveau de l'ordonnateur pour agir sur les durées de visa des actes à partir de leurs dates d'effet. A cet égard, le cas des dossiers de recrutement est très édifiant.

III

Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (PNLES)

1

Présentation du PNLES

Au cours de l'année budgétaire 2001, le Maroc a subi pour la quatrième année consécutive les effets d'une sécheresse qui donnent lieu à une

mobilisation exceptionnelle de l'ensemble de la Nation, dont le ton et le rythme ont été donnés par Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

En effet, Sa Majesté le Roi a défini l'esprit et la méthodologie de cette mobilisation dans la Lettre Royale à la Nation du 2 avril 2000, puis en donnant ses Hautes Directives aux membres du Gouvernement afin qu'ils effectuent des visites de terrain sur l'ensemble du territoire national, dans le but d'apporter des solutions adéquates et de proximité aux problèmes du monde rural.

Prenant la tête de cette mobilisation nationale, Sa Majesté a entrepris une tournée à travers les régions et provinces du Royaume pour le lancement de chantiers vitaux pour la population rurale.

Eclairé par les Hautes Directives Royales, le Gouvernement de Sa Majesté a lancé à partir de la campagne agricole 1999-2000 un programme de lutte contre les effets de la sécheresse, pour lequel a été consacrée au départ une enveloppe de 6,5 milliards de dirhams, afin de faire face aux impacts immédiats de la sécheresse sur le monde rural et de permettre la relance des campagnes agricoles dans de bonnes conditions.

A cet effet, une circulaire de Monsieur le Premier Ministre (n°3/2000 du 3 avril 2000) a été diffusée auprès des membres du Gouvernement dans laquelle il a été souligné le caractère prioritaire de la mise en œuvre de ce programme pour venir en aide aux populations les plus touchées par le sinistre et afin d'assouplir l'ensemble des procédures de cette opération, en tenant compte de l'urgence de l'intervention et en recherchant l'efficacité dans l'exécution de ses différentes phases, tout en veillant à la mise en place d'instruments de suivi et de contrôle adéquats pour assurer à ce dispositif l'efficience, la transparence et la célérité qui s'imposent.

Rôle du CGED dans la mise en application du PNLES

S'inscrivant dans la mobilisation nationale de lutte contre les effets de la sécheresse, les services du CGED n'ont épargné aucun effort pour réussir la mise en œuvre de ce programme.

A cet effet, le Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat a adressé le 31.3.2000 trois circulaires aux Contrôleurs Centraux, Préfectoraux et Provinciaux dans le but d'activer la mise en œuvre dudit programme par l'introduction d'une procédure d'urgence, afin d'accélérer le visa des propositions d'engagement de dépenses de ce programme.

Cette procédure consiste à réduire à deux jours le délai d'examen des propositions d'engagement de dépenses qui sont présentées au visa revêtues d'un cachet spécial portant la mention «*PRIORITAIRE-PROGRAMME SECHERESSE*»

De même, les dites circulaires ont invité les Contrôleurs des Engagements de Dépenses, chacun suivant ses attributions, à :

- ✓ Répondre aux demandes de concertation des sous-ordonnateurs pour la préparation des dossiers des appels à la concurrence concernant les marchés lancés dans le cadre de ce programme ;
 - ✓ Participer effectivement aux séances d'ouverture des plis des appels à la concurrence lancés pour la passation de ces marchés ;
 - ✓ Signer les procès-verbaux des ouvertures des plis séance tenante, si ces procès-verbaux ne soulèvent pas d'observations ;
 - ✓ Communiquer au Contrôle Général, par fax et chaque fin de semaine, un état faisant apparaître, par sous-ordonnateur, la liste des propositions d'engagement qui ont été présentées au visa, leurs délais de séjour au CGED et leurs dates de visa ;
-

- ✓ Donner priorité absolue au traitement des délégations de crédits et des propositions d'engagement de dépenses relatives aux décisions de subventions ;
- ✓ Procéder sans délai à la certification de la disponibilité des crédits concernant les propositions d'engagement de dépenses relevant du Contrôle Général et les lui transmettre immédiatement.

Par ailleurs, une réunion d'information au profit des Contrôleurs Centraux, Préfectoraux et Provinciaux a été tenue le 13 avril 2000 en présence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances. Cette réunion avait comme principaux objectifs de :

- ☞ Présenter le Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse et les modalités de sa mise en œuvre ;
- ☞ Définir le rôle du CGED dans le cadre de cette mise en œuvre tel qu'il a été décrit par les circulaires de Monsieur le Contrôleur Général datées du 31 Mars 2000.

Caractéristiques des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES

Au cours de cet exercice budgétaire, l'Etat a poursuivi ses efforts pour la lutte contre les effets de la sécheresse que connaît notre pays. Aussi, le total des engagements a-t-il atteint au cours de cette année le montant de 3,3 milliards de DHS dont 2,5 milliards de DHS sous forme d'engagements nouveaux.

L'analyse des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES peut être effectuée à travers trois aspects : la situation des engagements au 31/12/2001, les durées de séjour des marchés et la répartition desdits marchés selon les fournisseurs attributaires.

3.1

**Situation des engagements de dépenses visés
dans le cadre du PNLES au 31/12/2001**

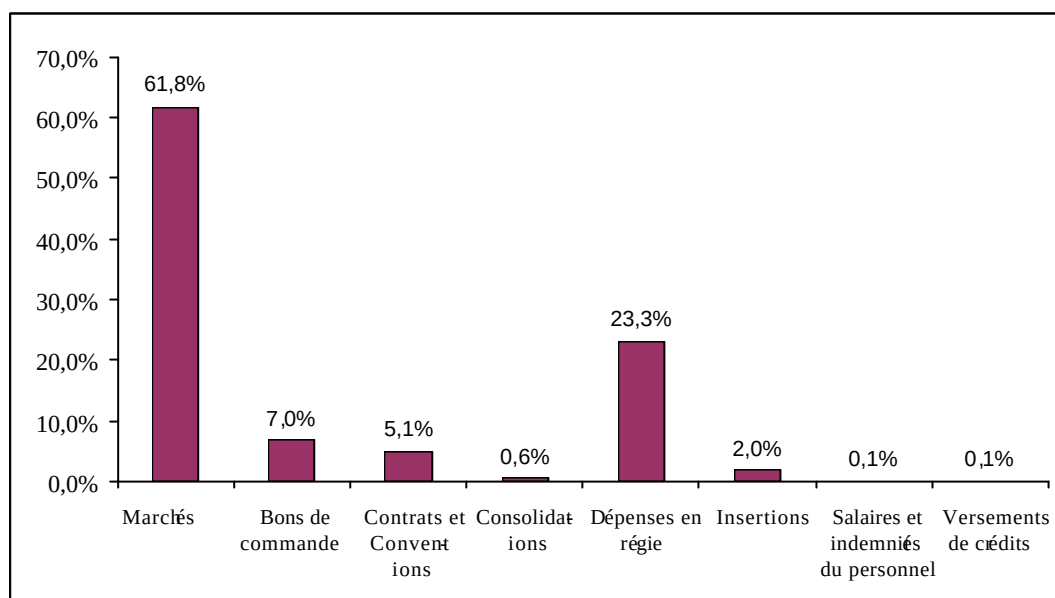
La situation globale par type de dépense des engagements visés dans le cadre du PNLES au 31/12/2001 permet de constater que les marchés ont constitué la majorité des engagements visés par le CGED, tant en nombre qu'en valeur (62% et 68%), suivis des engagements réalisés sous forme de dépenses en régie (23% et 7%), de versements de crédits (0,1% et 23%) et de bons de commande (7% et 0,4%).

**Situation globale par type de dépense des engagements visés
dans le cadre du PNLES au 31/12/2001 (non compris celles relatives
aux réengagements des reports)
(nombre et montant en%)**

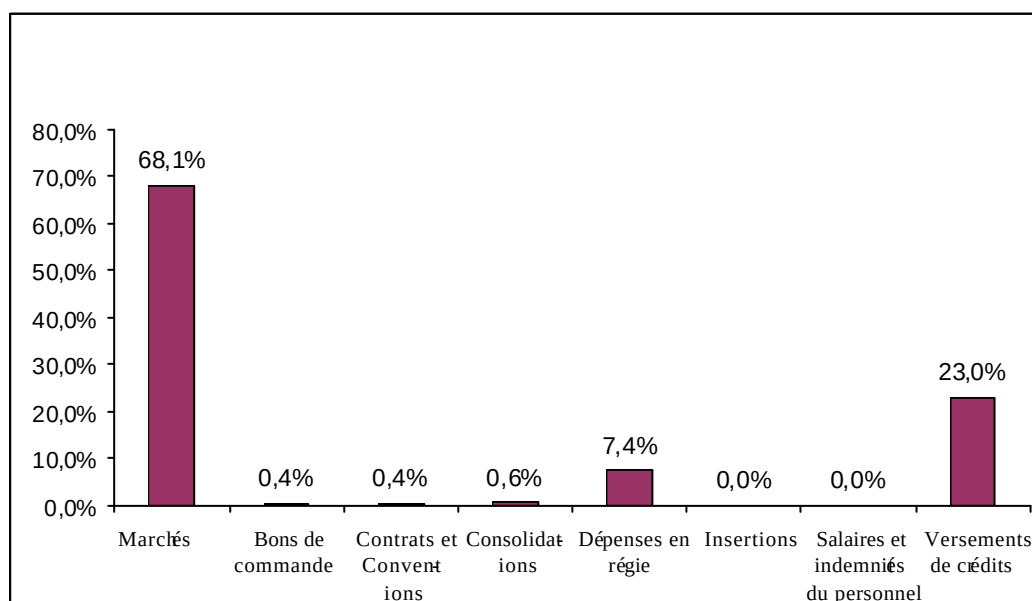
Type de dépense	Marchés	Bons de commande	Contrats et Convent- ions	Consolidat- ions	Dépenses en régie	Insertions	Salaires et indemnités du personnel	Versements de crédits (*)	TOTAL	Reports réengagés
Nombre d'actes	3 598	407	297	36	1 357	119	4	5	5 823	3 271
En %	61,79%	6,99%	5,10%	0,62%	23,30%	2,04%	0,07%	0,09%	100,00%	
Montant en DH	1 716 814 349	10 164 936	11 141 566	14 861 005	186 610 371	76 706	335 146	579 537 000	2 519 541 079	896 468 695
En %	68,14%	0,41%	0,44%	0,59%	7,41%	0,00%	0,01%	23,00%	100,00%	

(*) Ces engagements concernent seulement les versements à l'ONEP et l'ONICL et excluent ceux effectués aux comptes spéciaux 31.17.02 (194,735 MDH), 31.45.01(55 MDH), 31.08.08(95 MDH) et 31.20.05 (37,924 MDH).

**Situation globale par type de dépense des engagements visés
dans le cadre du PNLES au 31/12/2001 (non compris celles
relatives aux réengagements des reports)
(nombre en%)**

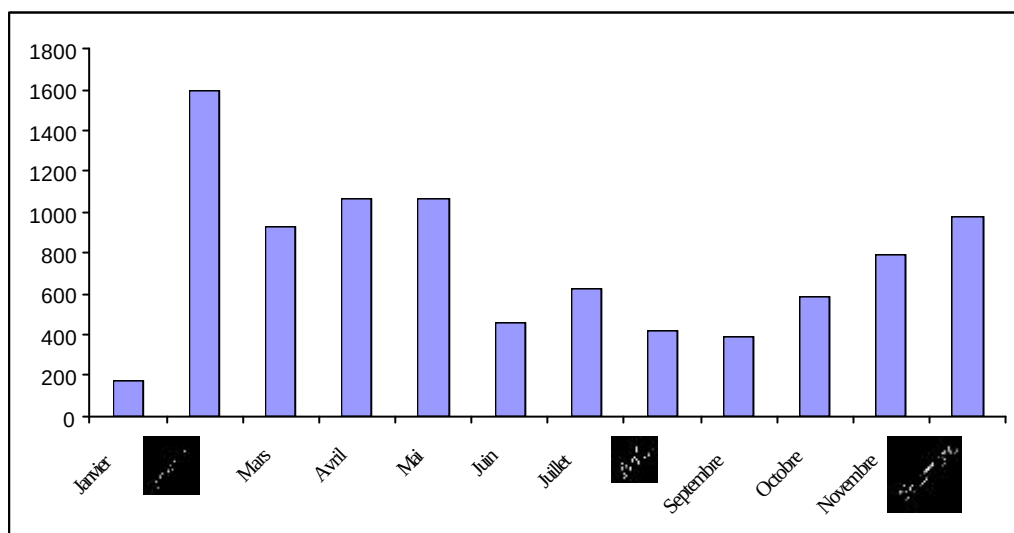


**Situation globale par type de dépense des engagements visés
dans le cadre du PNLES au 31/12/2001 (non compris celles
relatives aux réengagements des reports)
(montant en%)**

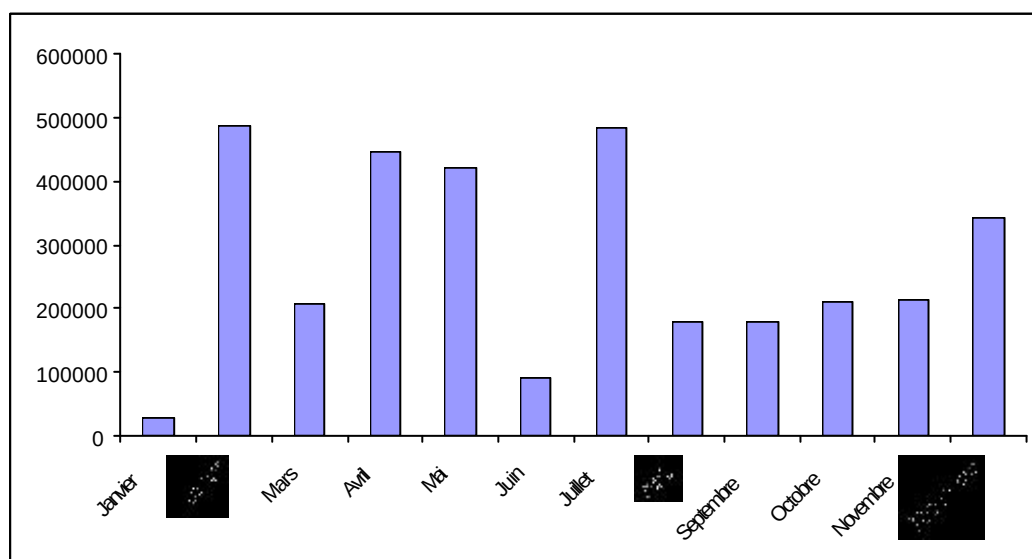


S'agissant de la répartition mensuelle de l'ensemble des propositions d'engagement au cours de l'année budgétaire 2001, elle se présente comme suit (en nombre et en valeur):

**Répartition mensuelle de l'ensemble des propositions d'engagements
au cours de l'année budgétaire 2001 (En nombre)**



**Répartition mensuelle de l'ensemble des propositions d'engagements
au cours de l'année budgétaire 2001 (en 1000 DH)**



Quant aux engagements visés par compte spécial et par type de dépense, ils se présentent comme suit (en nombre et valeur) :

**Engagements visés par compte spécial et par type de dépense
(en nombre)**

N° CST	Engagements sur les comptes spéciaux						Engagements sur le budget général		TOTAL
	31.04.02	31.08.08	31.17.01	31.17.02	31.20.03	31.45.01	TOTAL CST	TOTAL B.G.	
Marchés	3 115	15		330	24	111	3 595	3	3 598
Bons de commande	164	7		23		211	405	2	407
Contrats et Conventions	50	0	1	33	0	213	297		297
Consolidations				36			36		36
Dépenses en régie	311	4			5	1 037	1 357		1 357
Insertion	119						119		119
Salaire et indemnité de personnel	4						4		4
Versement de crédits	5						5		10
TOTAL	3 768	26	1	422	29	1 572	5 818	3	5 823
Reports réengagés	2 452	65		257	38	459	3 271		3 271

**Engagements visés par compte spécial et par type de dépense
(en 1000 dirhams)**

N° CST	Engagements sur les comptes spéciaux						Engagements sur le budget général		TOTAL
	31.04.02	31.08.08	31.17.01	31.17.02	31.20.03	31.45.01	TOTAL CST	TOTAL B.G.	
Marchés	1 479 933	1 056		201 156	5 243	26 165	1 713 553	3 262	1 716 814
Bons de commande	5 539	84		822		3 612	10 057	107	10 165
Contrats et Conventions	5 982		25	1 394		3 741	11 142	0	11 142
Consolidations				14 861			14 861	0	14 861
Dépenses en régie	109 839	765			97	75 910	186 610	0	186 610
Insertion	77						77	0	77
Salaire et indemnité de personnel	335						335	0	335
Versement de crédits	579 537						579 537	0	579 537
TOTAL	2 181 241	1 905	25	218 234	5 339	109 429	2 516 172	3 369	2 519 541
Reports réengagés	803 540	7 415	0	58 874	7 968	18 672	896 469	0	896 469

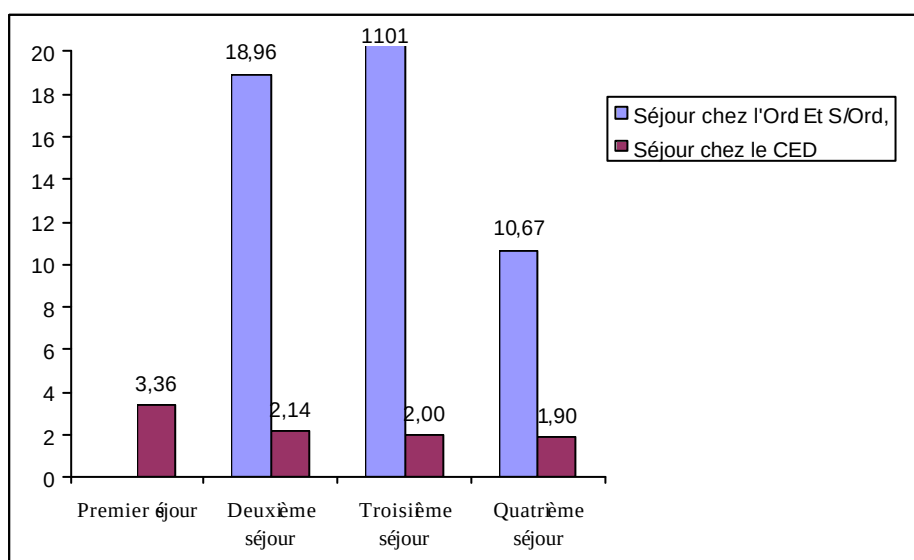
3.2

***Durée de séjour des marchés contractés
dans le cadre du PNLES***

S'inscrivant dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre les effets de la sécheresse, le CGED a accordé la priorité aux engagements réalisés dans le cadre du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse.

Cette mesure s'est concrétisée par l'introduction d'une procédure d'urgence afin d'accélérer le visa des propositions d'engagement de dépenses de ce programme, en réduisant à deux jours le délai d'examen des propositions d'engagement de dépenses qui sont présentées au visa revêtues d'un cachet spécial portant la mention «PRIORITAIRE-PROGRAMME SECHERESSE».

Comme le montre le graphe ci-après, qui représente la répartition des durées moyennes de séjour (en jours) des marchés visés au cours de l'année budgétaire 2001 dans le cadre de ce programme, le CGED a respecté le délai exceptionnel qu'il s'est assigné :

**Durées moyennes de séjour des marchés PNLES chez le CGED
et chez les services gestionnaires**

3.3

Répartition des marchés engagés dans le cadre du PNLES par fournisseurs

Le montant total des nouveaux marchés visés dans le cadre du PNLES au cours de l'année budgétaire 2001 a atteint 1.452 millions de DHS³. Les fournisseurs attributaires de ces marchés ont été au nombre de 1.585.

La répartition de ces fournisseurs selon le nombre de marchés contractés se présente comme suit (en nombre et valeur) :

	Un marché	Deux marchés	Trois marchés	Quatre marchés et +	Total
Nombre	983	340	152	110	1 585
En %	62%	21%	10%	7%	100%
Montant (DHS)	548 274 435	335 177 246	246 691 658	321 864 112	1 452 007 451
En %	38%	23%	17%	22%	100%

A partir du tableau ci-dessus, on constate une assez forte concentration des marchés conclus dans le cadre du PNLES. En effet, alors que les fournisseurs attributaires de deux marchés et plus n'ont représenté que 38 % du nombre total des fournisseurs, ils ont bénéficié de près de 62% de la valeur totale des marchés visés, soit des taux similaires à ceux enregistrés au cours de l'exercice 1999/2000 (38% et 60%).

³ Il s'agit seulement des nouveaux marchés (non compris les avenants et les autres types d'engagements).

CONCLUSION :

L'analyse des actes d'engagement contrôlés par le CGED au cours de l'exercice 2001 a fait ressortir quelques éléments à caractère positif dont les plus importants sont :

- La confirmation de la tendance à la déconcentration de la gestion des marchés publics, malgré la disparité de son niveau selon les départements ministériels ;
 - La prédominance de la procédure d'appel d'offres ouvert dans la passation des marchés de l'Etat ;
 - La hausse du taux des actes d'engagement visés par le CGED dès leur premier envoi ;
 - L'amélioration du taux d'étalement sur l'ensemble de l'exercice budgétaire de l'envoi pour visa au CGED des propositions d'engagement concernant les marchés de l'Etat ;
 - L'augmentation très importante de la part en nombre et en valeur des marchés passés dans le cadre du PNLES par rapport au total des dépenses engagées dans le cadre de ce programme ;
 - La conformité de la durée du premier séjour des marchés au CGED par rapport au délai réglementaire, sachant que cette durée demeure encore trop longue chez les services gestionnaires. Cette amélioration est due notamment à la présence permanente du CGED dans les commissions d'appel d'offres consacrée par le décret du 30.12.1998 relatif aux marchés de l'Etat
-

Cependant, quelques insuffisances et contraintes ont été observées au niveau de l'exécution de la loi de finances de l'année 2001, dont certaines ont été déjà enregistrées au cours des exercices antérieurs. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

- Le retard dans l'envoi des actes d'engagement pour visa au CGED ;
- L'allongement de la durée moyenne du premier séjour au CGED des bons de commande et des actes d'engagement du personnel ;
- La concentration des propositions d'engagement envoyées pour visa au CGED durant les derniers mois de l'exercice budgétaire, notamment en ce qui concerne les marchés de l'Etat ;
- La forte déconcentration des bons de commande au niveau des services extérieurs qui peut être expliquée par la concentration au niveau central des crédits réservés aux grandes dépenses ;
- La réduction du pourcentage des fournisseurs ayant contracté un seul marché et la concentration en faveur d'un nombre très réduit de fournisseurs des marchés situés dans la tranche de montant la plus élevée ;
- Le long séjour chez la plupart des services gestionnaires des propositions d'engagement et la non capitalisation des observations formulées par le CGED.

Dans le but de renforcer les éléments positifs soulignés ci-dessus et afin de remédier aux insuffisances et contraintes relevées au niveau de l'exécution de la loi de finances de l'année 2001, il serait souhaitable de mettre en application les recommandations suivantes :

- La responsabilisation des services ordonnateurs en ce qui concerne la qualité de préparation et de traitement des propositions d'engagement avant leur soumission au visa du CGED, la célérité dans l'envoi des dossiers et la satisfaction des observations du CGED ;
 - La capitalisation par les services ordonnateurs des observations formulées par le CGED ;
 - La consolidation des liens de communication entre les services de contrôle et leurs différents partenaires tant au niveau central que déconcentré;
 - La répartition équilibrée sur l'ensemble de l'exercice du volume des propositions d'engagement soumises au visa du CED, notamment en ce qui concerne les marchés de l'Etat ;
 - L'amélioration des conditions du libre jeu de la concurrence et la garantie de la transparence dans le domaine de la gestion des marchés de l'Etat notamment à travers la réévaluation du texte relatif aux marchés de l'Etat.
-